

WEBINAIRE - Prescription acquisitive et extinctive en matière de propriété et de servitudes



Comptabilisée formation «acte foncier»

PROGRAMME

Partie 1 (2h)

- > Distinction entre propriété et possession
- > Rappels sur la propriété et les modes d'acquisition
- > De la possession à la prescription
- > La prescription relative à l'accession à la propriété
- > Principes et justification
 - Le régime commun
 - La prescription abrégée
 - Les effets de la prescription acquisitive
 - Quelques cas particuliers (chemin rural, copropriété...)
- > Cas concrets
 - En bornage amiable
 - En bornage judiciaire

Partie 2 (2h)

La prescription relative aux servitudes

- > La prescription acquisitive
 - Les délais pour prescrire
 - Quelles sont les servitudes qui peuvent se prescrire?
- > La prescription extinctive

Cas concrets - Rôle du géomètre-expert dans l'analyse des servitudes prescrites ou éteintes

Analyse de jurisprudences

- > Vice de violence
- > Prescription acquisitive et personnes publiques
- > Prescription et copropriété
- > Juste titre
- > Bornage et revendication de propriété
- > Les actes matériels
- > Jonction des possessions
- > Prescription extinctive
- > Acte de notoriété



PRESSE • ÉDITION • CONGRÈS • FORMATION

Publi-Topex – 40 avenue Hoche – 75008 Paris

S.A.S.U. au capital de 38 250 euros – R.C.S Paris B 662 035 773 – SIRET 662 035 773 00032 – N° TVA FR 30 662 035 773

Renseignements et inscriptions : Tél. : 01 53 89 00 83 • a.grandperrin@publi-topex.com



Publi-Topex est un organisme de formation agréé et référencé Datadock –
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 39613 75



Publi-Topex est certifiée OPQF (Office professionnel de qualification
des organismes de formation)

Modalités de participation

Après vous êtes inscrit en ligne, vous recevrez un lien de connexion pour rejoindre la salle de formation par visioconférence sur l'application de communication collaborative Microsoft Teams, qu'il faudra installer préalablement à la formation.

Vous ne pourrez utiliser que l'adresse email renseignée lors de l'inscription.

Il est recommandé de tester l'installation de l'application avant le début de la formation .